

## INCENDIE À LARUSCADE

# La colère d'un propriétaire forestier victime du feu

Didier Giraud a reçu un avis de classement sans suite de la procédure par le tribunal de Libourne. Selon lui, il y a bien des responsabilités à rechercher

Florence Moreau

fl.moreau@sudouest.fr

Un courrier dans la boîte aux lettres. Un avis de classement, daté du 12 avril 2021, pour lui indiquer que le parquet de Libourne ne donnera pas de suite à la procédure. « Les faits ou les circonstances des faits dont vous vous plaignez n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée devant un tribunal. »

Depuis, Didier Giraud, habitant de Laruscade (nord-Gironde), ne décolère pas. « C'est comme si on me disait qu'il ne s'est rien passé le 17 septembre 2020. » Pourtant, ce jour-là, le feu a bien ravagé 3,5 des 4,5 hectares que compte sa parcelle de pins et de chênes. Au total, l'incendie a même détruit quelque 110 hectares à Laruscade et Lapouyade en Gironde, ainsi qu'à Bedenac, en Charente-Maritime.

## Diminuer son bilan carbone

« J'étais chez moi quand j'ai vu une épaisse fumée blanche », témoigne Didier Giraud, qui n'a pas tardé à voir « un, puis deux, puis trois Canadair » tourner dans le ciel enfumé. « Je sais où est ma forêt, j'ai tout de suite pressenti que j'allais être touché. » Le temps de l'intervention des soldats du feu, le trafic SNCF avait été interrompu sur la ligne LGV, et la RD 271 avait été fermée à la circulation.

« Ça fumait encore » quand il a pu accéder à sa parcelle plusieurs jours après. Un spectacle de désolation, en noir et blanc, s'offrait à lui. Des fumerolles, un sol de cendres, des arbres couchés et dévorés par le feu. « J'en ai eu mal au ventre et j'en avais les larmes aux yeux. » Cet « écolo dans l'âme » a acquis ce mor-



« J'en ai eu mal au ventre en voyant les dégâts sur ma forêt », témoigne le propriétaire. D.G.

ceau de forêt il y a treize ans. C'était, entre autres, sa façon à lui, qui parcourt 80 000 km par an pour son travail, de faire baisser son bilan carbone. Il lui reste du charbon sans valeur.

« On s'attendait à David contre Goliath, mais là, il n'y a même pas de combat »

« Au-delà du préjudice économique certain, car les arbres devaient être coupés en 2021 ou 2022, il y a la dimension sentimentale et patrimoniale, je voulais laisser cela à mes enfants. Et c'est une atteinte à la nature, tout un écosystème a été touché. »

## « Violent et injuste »

Dès la survenue de l'incendie, pompiers et gendarmes lui ont indiqué que, selon les premières pistes d'enquête, c'est le chauffeur d'un camion faisant

route depuis la Charente jusqu'au centre de recyclage de Lapouyade qui aurait involontairement mis le feu à la forêt. L'incendie aurait pris dans la benne, qui aurait semé des déchets enflammés sur plusieurs kilomètres, provoquant différents départs de feux qui se sont propagés. Jusqu'à Laruscade. Sa coopérative forestière a reconstitué le chemin et les sautes du feu sur un plan cadastral. Le Ruscadien ne comprend donc pas pourquoi les responsables présumés ont ainsi disparu de la procédure, ni pourquoi il n'a pas d'autre explication qu'un laconique avis de classement. « On s'attendait au combat de David contre Goliath, mais, là, il n'y a même pas de combat », se désole Didier Giraud. « Nous sommes estomaqués, c'est violent et injuste. »

Il n'est pas le seul petit propriétaire concerné. Il entend regrouper ses compagnons d'infortune et, par le biais d'un avocat, contester l'avis de classement et donner une suite à cette procédure.